

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 21 juin 2021, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est absent. L'Assistante-secrétaire trésorière par intérim, Mme Chantal Bérard est présente.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-21-124

Réaménagement de la salle de caucus et installation d'une cloison mobile Certificat de paiement n° 1

Considérant que Construction Sorel Ltée, qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 15 juin 2021 intitulé « Certificat de paiement n° 1 »;

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer, dûment mandaté pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a émis le certificat de paiement n° 1 produit par l'architecte et recommande le paiement au montant de 48 256,19 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 48 256,19 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, à Construction Sorel Ltée pour les travaux effectués en date du 15 juin 2021, le tout tel que décrit au certificat de paiement n° 1 et conformément à l'avis de l'architecte Daniel Cournoyer, lesdits travaux étant financés à même le budget courant.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités du Centre Récréatif Aussant ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-21-125

15e Édition du Tournoi de golf 2021 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel - Annulation

Considérant que le Conseil se voit dans l'obligation de reporter à 2022 son tournoi de golf étant donné l'incertitude créée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir nos organismes, (Halte Soleil et la Fondation de l'Hôtel-Dieu), dans ce moment difficile et qu'il serait opportun d'envoyer une lettre aux participants les invitants à soutenir lesdits organismes;

Considérant qu'une demande sera adressée au président d'honneur lui demandant d'accepter la présidence pour notre prochaine édition en 2022;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE verser un montant forfaitaire de 5 000 \$ à la Maison Halte Soleil et de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôtel Dieu pour soutenir ces deux organismes malgré l'annulation de la 15^e Édition du tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

DE reporter au 9 septembre 2022 la tenue de la 16^e Édition du tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

D'envoyer une lettre invitant les participants, audit tournoi de golf, à soutenir les organismes concernés en ce temps difficile.

DE demander au président d'honneur, monsieur Daniel Lequin, d'accepter la présidence lors de notre prochaine édition en 2022 dudit tournoi de golf.

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-21-126

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse à la demande formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande l'octroi, la participation et l'adhésion à :

- Croix Rouge canadienne - Fonds de secours international **275,00 \$**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-21-127

Prochaine séance du Conseil

Captation des séances ordinaires

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel prolonge, pour les mois de juillet et août 2021, la captation des séances ordinaires pour publication sur nos réseaux sociaux.

RECOMMANDATION CP-21-128

Non-renouvellement de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Considérant que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel étaient parties à une entente relativement au transport collectif régulier hors du territoire de l'autorité;

Considérant que cette entente a pris fin le 31 décembre 2020;

Considérant que le Conseil, lors de la commission permanente du 3 mai 2021, adoptait la résolution no CP-21-102 afin que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel exprime son intérêt à conclure une entente intermunicipale et déléguer à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour la mise en place d'un service de transport collectif régional et interrégional conformément aux termes du projet d'entente transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celle-ci à la suite de la séance de la MRC du 21 avril 2021;

Considérant que cette entente prendra effet en 2021 à compter de la date la plus tardive des résolutions adoptées par les conseils des municipalités partenaires à cette entente et se terminera le 31 décembre 2027;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil informe l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qu'en 2021, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ne sera plus partie à une entente à intervenir avec cette dernière relativement au transport collectif régulier hors du territoire de l'autorité régionale de transport métropolitain lorsque l'entente intermunicipale pour déléguer à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour le service de transport collectif régional sera en vigueur.

RECOMMANDATION CP-21-129

Regroupement d'achats Service d'analyses bactériologiques eau potable pour une durée de 5 ans (2022-2023-2024-2025 et 2026)

Considérant que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal* permettent la création de regroupements d'achats entre les municipalités et les organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel participe depuis plusieurs années à un regroupement d'achats avec des municipalités et organismes pour les services d'analyses bactériologiques pour l'eau potable;

Considérant que c'est la Ville de Sorel-Tracy qui procédera, pour et au nom des participants, à un appel d'offres;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel confie à la Ville de Sorel-Tracy le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés, à un appel d'offres regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les services d'analyses bactériologiques en fonction des besoins indiqués au mandat.

QUE cette entente est d'une durée de 5 ans commençant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2026.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à respecter les clauses de soumissions s'appliquant au regroupement d'achats.

RECOMMANDATION CP-21-130

Semaine de la Sécurité ferroviaire Appui

Attendu que la **Semaine de la sécurité ferroviaire** aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel appuie la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

RECOMMANDATION CP-21-131

Charte municipale pour la protection de l'enfant En mémoire d'Aurore Gagnon "l'enfant martyr", et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-21-132

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.